DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
CANTON DE PONTORSON
COMMUNE DE JUILLEY
Tél. 02 33 60 65 17

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUIN 2023

Nombre de conseillers en exercice :14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 12

Date de la convocation :1er Juin 2023
Date d'affichage : 10 Juin 2023
L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de JUILLEY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley.

Étaient présents : MM. LEQUERTIER Mickaël, M. LATRON Guillaume, Mme LARNAUD Sophie, M. COCMAN Guillaume, M. TRINCOT Éric, M. GAZENGEL Jérôme, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu, Mme BRIAND Élodie, M. GOBÉ Christophe.

Excusés : Mme DAUGUET Laëtitia procuration à M. LEQUERTIER
M. PSZCZOLKOWSKI Arnaud procuration à Mme LARNAUD

Absents : M. BOUILLET David, Mme LAISNÉ Fabienne

Secrétaire de séance : Mme BRIAND Élodie

Ouverture de la séance : 18 heures 10 minutes

Ordre du jour :

- Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- Délibération choix de l'entreprise aménagement extérieur de la mairie
- Présentation des arrêtés du RIFSEEP
- Journal des Juilléens

- **Questions diverses**

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du vendredi 26 mai 2023 est lu, aucune remarque n'est apportée.

Délibération n° 2023-029 : PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DE TROIS DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

1 - Mise en place du bureau électoral

Monsieur LEQUERTIER Mickaël, Maire de Juilley a ouvert la séance.
Mme LARNAUD Sophie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.
Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-47 du CGCT était remplie.
Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. LEQUERTIER Mickaël, M. TRINCOT Éric, Mme LEMÉE Colette, M. PICHOT Mathieu et M. GAZENGEL Jérôme.

2 - Mode de scrutin
Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3 - Déroulement de chaque tour de scrutin
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet.
Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

4 -Élection des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote…….. 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)……..... 12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)…… .0
d. Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau…… .0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)…….....12
f. Majorité absolue……..... 7

Nom et prénoms des candidats (ordre décroissant des suffrages obtenus)	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus En toutes lettres
TRINCOT Éric	12	Douze
LEMÉE Colette	12	Douze
LEQUERTIER Mickaël	12	Douze
PSZCZOLKOWSKI Arnaud	1	Un

4.2. Proclamation de l'élection des délégués

M.TRINCOT Éric né le 01/04/1963 à Avranches a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.
Mme LEMÉE Colette née le 27/11/1965 à Les Loges Marchis a été proclamé élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.
M.LEQUERTIER Mickaël né le 30/08/1973 à Saint-James a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

4.3. Refus des délégués

Le Maire a constaté le refus d'aucun délégué après la proclamation de leur élection.

5 -Élection des suppléants

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote…….. 12
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)……..... ..0
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)……12
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau…… 0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c)…….....12
f. Majorité absolue……..... .7

Nom et prénoms des candidats (ordre décroissant des suffrages obtenus)	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus En toutes lettres
GOBÉ Christophe	12	Douze
LATRON Guillaume	12	Douze
PSZCZOLKOWSKI Arnaud	12	Douze

5.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. GOBÉ Christophe né le 09/11/1971 à Saint-James a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.
M. LATRON Guillaume né le 04/06/1974 à Le Mans a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.
M. PSZCZOLKOWSKI Aranud né le 27/06/1981 à Bobigny a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

5.3. Refus des suppléants
Le Maire a constaté le refus d'aucun suppléant après la proclamation de leur élection.

6. Observations et réclamations
Néant

7. Clôture du procès-verbal
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 Juin 2023 à 19 heures, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Délibération n° 2023-030 : Choix de l'entreprise aménagement extérieur de la mairie

Dans la continuité des travaux de réfection du presbytère les commissions travaux et voirie avaient projetées des aménagements extérieurs à la mairie et notamment de mettre en place un accès pour personnes à mobilité réduite.
Les élus accèdent aux extérieurs pour se rendre compte des travaux proposés et la superficie

La création de l'opération 42 Parc extérieur de la mairie est validée.

Différentes entreprises de travaux publics ont alors été sollicitées avec la condition d'une réalisation de travaux la première quinzaine de septembre.

Propositions tarifaires des entreprises sollicitées :

Montant en € TTC	**BOUTELOUP**	**POTIN T.P**	**HENRY FRERES**
Amenée repli du Matériel	**246 €**	**600 €**	**336 €**
Rampe accès PMR	**1 110 €**	**2 640 €**	**1 503.47 €**
Aménagement des Voies	**14 768.40 €** Bicouche Ocre 6/10 – 4/6	**19 819.20 €** Bicouche Beige Emulsion 69% Finition Gravier 2/4	**13 653 €** Bicouche Beige 4/6
Surface	620 m²	656 m²	615 m²
Option/ Observation	Sable Ciment Ocre 15 735.60 €		Désherbage et traitement réalisé en amont par la collectivité
TOTAL	**16 124.40 €**	**23 059.20 €**	**15 492.47 €**

Il est remonté le sujet d'évacuation de la terre et/ou de l'herbe existante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-De retenir la proposition de l'entreprise « Bouteloup » pour un montant maximum de 16 124.40 € TTC.

Présentation des arrêtés du RIFSEEP

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération 2023-21 relative à la mise en place du RIFSEEP, les adjoints et lui-même ont défini les montants qui seront attribués d'une part pour l'IFSE puis pour le CIA. Chaque agent sera informé par arrêté nominatif de ces attributions.

Journal des Juilléens

Madame Larnaud présente la 9ème édition du journal qui sera distribuée à partir du mardi 13 juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES

-Les permanences des adjoints sont maintenues selon la même organisation.

-Les projets Eclairage Public et Voirie sont dorénavant repris par M.GOBÉ, M.LATRON doit solliciter trois entreprises pour le changement des menuiseries de l'ancienne salle de catéchisme. Enfin, Mme LARNAUD continue les démarches du projet adressage et notamment la création des listes d'adresses pour ensuite passer la commande de panneaux de rues et de numéros.

- Dates à retenir : réunion adressage le 14 juin ; réunion de la commission pour la cour de l'école le 19 juin à 20h50 ; réunion CAUE le 22 juin à 9h00 ; travaux scène de la salle polyvalente le 08 juillet à 9h00 ; course de caisses à savon le 12 août ; Juilley en fête le 02 septembre.

-Les entreprises D2N et les Ateliers Louis Vuitton vont être sollicités afin qu'une visite de leurs établissements soit envisagée pour les élus intéressés.

-M. COCMAN intervient en demandant s'il serait possible d'envisager un entretien au plus « ras » des bas-côtés de la voirie communale de façon à ce que l'eau de pluie s'évacue plus facilement lors des fortes abondances, à cela s'ajouterait le nettoyage des têtes de pont sur l'ensemble de la commune.

La prochaine réunion de conseil municipal se déroulera le lundi 10 juillet 2023 à 20h30.

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibération n° 2023-029 : Procès-Verbal de l'élection de trois délégués du conseil municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Délibération n° 2023-030 : Choix de l'entreprise aménagement extérieur de la mairie

Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

Le Maire **Le Secrétaire de Séance**